

DEPARTEMENT  
LOT ET GARONNE

-----  
ARRONDISSEMENT  
NERAC

-----  
Tel : 05 53 65 51 38 - Fax : 05 53 97 18 36  
Courriel: [mairie.barbaste@orange.fr](mailto:mairie.barbaste@orange.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MAIRIE DE BARBASTE**

-----  
Code Postal : 47230

**DECISION DU MAIRE – 01/2023  
du 18 JANVIER 2023**

**Demande de subventions  
auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de Lot-et-Garonne  
pour le financement des travaux pour la conservation  
et la restauration du château Faulong TRANCHE 1**

**patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques**

**La Maire,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui stipule que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la faculté de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution des subventions ;
- VU la Délibération 41/2020 du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire les missions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'opération 2105 inscrite au Budget ;
- VU l'Arrêté du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine en date du 02/06/2021 relatif à l'attribution d'une subvention de 50 372€ pour la réalisation des travaux du corps de logis de l'ancien château Faulong de Barbaste,
- VU l'Arrêté du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine pour la D.R.A.C en date du 20/07/2021 relatif à l'attribution d'une subvention de 6 085€20 pour la réalisation des études d'avant-projet (phase APS/ACT) du corps de logis de l'ancien château Faulong de Barbaste,
- VU le courrier du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine en date du 05/12/2022 autorisant la Commune de Barbaste à obtenir un taux d'aide publique supérieur au seuil prévu par l'article R2334-27 du CGCT,
- VU l'Arrêté du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine pour la D.R.A.C en date du 08/12/2022 relatif à l'attribution d'une subvention de 118 500€ pour la réalisation des travaux du corps de logis de l'ancien château Faulong de Barbaste,

● **CONSIDERANT qu'il convient de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de Lot-et-Garonne afin de permettre le financement du projet,**

**DECIDE**

► **de solliciter l'aide financière  
de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de Lot-et-Garonne**

**selon le plan de financement suivant :**

montant prévisionnel 2021 des études d'avant-projet (phase APPS/ACT)=24 340€HT  
→Subvention obtenue de la D.R.A.C (25% ) = 6 085€20

montant prévisionnel 2020 des travaux estimatifs = 321 250€HT  
→Subvention obtenue de l'ÉTAT dans le cadre de la DESIL 2021(16%) =50 372€

montant prévisionnel 2022 des travaux estimatifs =395 000€ HT

→Subvention obtenue de la D.R.A.C (30%)= 118 500€

→**Subvention demandée à la Région Nouvelle Aquitaine (20%) = 79 000€**

→**Subvention demandée au Département de Lot-et Garonne (19%)=75 000€**

► **qu'en application de l'article L.2122.23 du C.G.C.T, il sera rendu compte de la décision du Maire lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.**

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait et décidé à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.  
*Pour copie conforme*